



AVIS DE CLOTURE DE LA CONCERTATION

Aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux

Madame Christine Bost, Présidente de Bordeaux Métropole, informe le public de la mise en œuvre de la procédure de clôture de la concertation sur le projet d'aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux.

Le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet :

- à la mairie d'Artigues-près-Bordeaux, 10 avenue Desclaux – 33370 Artigues-près-Bordeaux ;
- à la Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux
- et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

à compter du jeudi 27 mars 2025 à 12 heures.

La Présidente de Bordeaux Métropole.